Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219104320-20250623-053-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

MORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 53/2025

OBJET : Fixation du tarif de la sortie à la Guinguette Auvergnate prévue le 11 septembre 2025

Le Conseil municipal a été convoqué le 11 juin 2025 (article L .2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 23 juin 2025, à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Adjoints au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BIOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Caroline DELAIRE, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Marie HAMIDOU donne pouvoir à Mme Caroline DELAIRE, Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Thierry HORDESSEAUX donne pouvoir à M. Robert ALLY, Mme Emmanuelle DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Jeannette BRAZDA, M. Dany CAMACHO donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Valérie COUREAU donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à M. Claude DELOBEL, M. Lionel MARSAULT donne pouvoir à M. Pascal LEROY, M. Martial GAUTHIER donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD.

Étaient absents : Mme Philomène PINTO et M. Xavier DUGOIN.

Mme Caroline DELAIRE, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : P. PINTO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu l'avis de la commission unique du 10 juin 2025

Considérant la volonté de la Municipalité de proposer une sortie à la journée pour 50 séniors à la Guinguette Auvergnate à Villeneuve-Saint-Georges le 11 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif pour les participants à cette sortie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219104320-20250623-053-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, après un vote à main levée,

FIXE un tarif de 55 € (cinquante-cinq euros) pour la sortie « Guinguette Auvergnate » prévue le 11 septembre 2025.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET

MAIRIE DE MORANGIS (Essonne)

Délibération certifiée exécutoire
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)